

<b>COMPTE RENDU DE RÉUNION</b>	
Rédacteur : E. Vanoudheusden, J. Bernard Entité : DAT CFL, DGR-GAT	
Projet : CAREP	Numéro : AP16AUV010
Objet : <b>1<sup>ère</sup> réunion du GT Ressource</b>	
Date : 12 janvier 2017	Lieu : <b>DREAL Lyon</b>
Participants : DREAL : E. Conan UNICEM : A. Boisselon, D. Delorme, B. Germain, A. Forestier, D. Duron, E. Carencio CEREMA : M. Trauchessec (visio) BRGM : E. Vanoudheusden, J. Bernard	
Absents excusés : C. Christophe et S. Vienot (DREAL)	
Diffusion interne :	
Diffusion externe :	
En cas de diffusion externe visa et nom du responsable : E. Vanoudheusden	

<b>RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS</b>
<p>Après un tour de table, Elodie Conan replace cette réunion dans son contexte. Cette réunion constitue la 1<sup>ère</sup> réunion du GT Ressource dans le cadre des travaux liés à l'élaboration du Schéma Régional des Carrières.</p> <p>D'autres GT sont déjà lancés, ou le seront prochainement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GT Ressources secondaires / Recyclage</li> <li>- GT Approvisionnement</li> <li>- GT Territoires Urbanisme</li> <li>- GT Enjeux environnementaux</li> </ul> <p>Une 1<sup>ère</sup> note méthodologique présentant les orientations techniques et la gouvernance a été transmise au Préfet par la DREAL.</p> <p>L'élaboration du schéma régional des carrières (SRC) d'Auvergne-Rhône-Alpes capitalisera sur les orientations des schémas départementaux et du cadre régional matériaux et carrières de Rhône-Alpes. L'objectif reste de disposer, au final, de tous les livrables réglementaires.</p> <p>L'UNICEM indique que le cadre régional rhônealpin avait été présenté en Auvergne. Cependant, il avait été décidé de ne pas le reprendre car plusieurs écarts avaient été relevés avec le territoire auvergnat. En particulier, l'exploitation de certaines substances spécifiques comme les pouzzolanes n'étaient pas prises en compte. E.Conan indique qu'il serait intéressant que l'UNICEM fasse part à la DREAL des principaux points différenciant entre les SDC et le CRC afin de mieux cibler les axes d'amélioration à prendre en compte.</p> <p>Pour la DREAL, la clé du succès de ce SRC sera sa prise en compte dans les SCOT, de ce fait, la DREAL insiste sur le besoin de livrables réellement utilisables, et une implication de</p>

ces partenaires en amont. C'est en particulier un des enjeux du GT Territoires Urbanisme.

La DREAL ne dispose pas d'une AMO « générale », mais d'AMO « thématiques ». Ainsi, le BRGM est AMO du GT Ressource Primaire, un Bureau d'Etude sera AMO du GT Enjeux Environnementaux, et différentes équipes du CEREMA sont AMO des autres GT.

Les GT sont lancés aujourd'hui, sans attendre la tenue d'un COPIL, car cela va demander un peu de temps, et qu'il convient de se mettre au travail dès maintenant compte-tenu du planning très serré.

En parallèle un COTECH sera aussi monté, avec des représentants des professionnels, des fédérations bâtiment et travaux publics, des fédérations recyclage, de l'Etat (DREAL, UD et DDTs), du CEREMA et du BRGM, des SCOTS (échantillon en l'absence de représentant régional).

D. Delorme s'interroge sur la présence des associations de représentants de la nature dans ce COTECH. E. Conan répond que ceux-ci seront bien représentés en COPIL et en GT, pour le COTECH la question est non tranchée. E. Conan précise que la même question peut se poser pour les associations de défense du cadre de vie.

Ensuite, E. Conan détaille les livrables attendus pour le SRC.

Une question est posée sur la prise en compte des ressources au sein des lacs. E. Conan précise que cette ressource ne semble pas stratégique aujourd'hui, malgré des enjeux locaux.

Un rétro planning est présenté par E. Conan, qui impose le planning suivant :

- 1<sup>ère</sup> vague de consultation (EPCI concernés par les bassins de production) : 2<sup>ème</sup> semestre 2018
- 2<sup>ème</sup> vague de consultation : début 2019 (une consultation préalable est possible avec la 1<sup>ère</sup> vague)
- Consultation du public (S2 2019)
- Approbation par le Préfet

Ceci impose une majorité du travail technique à réaliser en 2017.

Le BRGM propose ensuite sa présentation du projet CAREP (CARte des REssources Primaire en Auvergne-Rhône-Alpes) et la contribution des résultats de ce projet aux livrables attendus pour le SRC (cf. fichier joint).

J. Bernard commence par préciser quelques définitions. La discussion s'engage sur :

- la substance : qui est un sous-ensemble de la ressource naturelle ; une ressource naturelle pouvant contenir plusieurs substances
- le gisement : il est important de faire apparaître dans cette définition l'effet temporel : une ressource peut aujourd'hui ne pas être considérée comme un gisement, et l'être demain. Il faut aussi ajouter l'aspect social, aux aspects économiques, technique et environnementaux déjà mentionnés.

E. Conan rappelle que l'on travaille dans ce cadre sur les substances en carrière, et non pas en mine. Il sera important dans le document final de préciser cette définition (ex : une carrière pouvant être sous-terrain).

E. Carencio indique qu'il est pour lui inconcevable de se limiter à une vision prospective sur 12 ans. Cette réflexion sur le court terme peut être néfaste, et une vision à minima à 50 ans est nécessaire en complément. E. Conan précise que le cadre réglementaire oblige à cette vision sur 12 ans, mais qu'il ne faut pas s'interdire une vision plus longue dans les réflexions

des GT. Il est précisé qu'une vision plus large permettrait de « protéger » plus efficacement d'éventuelles ressources à préserver.

Le BRGM précise qu'il contribuera à l'élaboration du livrable « inventaire des carrières » via la mise à disposition de la base de données Carrières et Matériaux (BDCM). Compte-tenu de la transmission régulière des données, la DREAL précise que cette base peut être considérée comme mise à jour dans le cadre de ce projet. Elle fera l'objet de vérifications grâce aux connaissances des UD et de l'UNICEM.

Tâche 1 – Définition des classes d'usage, des substances et des lithologies associées retenues dans le contexte régional

J. Bernard présente la méthodologie retenue pour établir la liste des substances et la liste des classes d'usage.

D. Delorme indique qu'il serait nécessaire de qualifier et de quantifier les carrières présentes dans chaque niveau de détail des substances. Ce travail sera réalisé par le BRGM et transmis pour réflexion à l'UNICEM.

D. Delorme insiste aussi sur le caractère local que peut représenter une substance.

E. Conan indique que, s'agissant d'un schéma régional, il convient de ne pas aller trop loin dans le niveau de détail des usages. Il faut rester sur des choses utiles et exploitables par la suite.

De plus, D. Delorme indique que selon le nombre de carrières, leur taille, et l'activité économique présente autour, devrait se dégager différentes typologies de carrières : patrimoniales, industrielles, généraliste.

Les niveaux de favorabilité retenus dans le cadre régional rhônalpin ne seront pas repris en l'état sur la carte des ressources sur le territoire auvergnat, et donc sur le document final régional. Se pose des questions sur : comment seront regroupés les niveaux coté Rhône-Alpes ? quelle est la définition d'une ressource exploitable qui sera retenue ?

E. Vanoudheusden précise que, comme le précise le projet de méthodologie nationale, toutes les substances ayant été exploitées constituent des ressources ; les autres substances seront analysées afin de déterminer si elles peuvent ou non constituer des ressources. Une interaction avec les professionnels de l'UNICEM sera donc nécessaire pour le choix final.

La méthodologie nationale prévoit de répartir les ressources en 2 catégories : les ressources potentielles et les non potentielles pour chaque substance. UNICEM souligne le caractère binaire de cette méthode et que l'expérience montre que cette approche ne se vérifie pas toujours. Cette méthode pourra constituer une base qui devra faire l'objet de critiques et d'ajustement à partir de ces connaissances de terrain. L'enjeu est bien d'éviter d'exclure des zones présentant un intérêt pour être ensuite traduit dans des documents d'urbanisme.

La connaissance et l'interprétation des ZEF/ZPF et ZH du cadre régional a fait l'objet d'un débat. Celui-ci montre qu'il est nécessaire pour la suite :

- de décrire très clairement dans le schéma ce que l'on entendra par potentiel ou non
- de disposer d'une carte des ressources comme une carte des potentiels mobilisables pour l'avenir et pas seulement comme une carte des autorisations actuelles et passées.

L'UNICEM sera aussi sollicité pour l'élaboration de la liste des usages et le lien usage – substance / litho.

Bien qu'ils puissent être définis dans l'absolu, l'UNICEM insiste sur le fait qu'il faut laisser un

degré important de liberté sur les usages possibles des lithologies.

Il est précisé que la carte des ressources ne porte que sur les lithologies / substances (information géologique), et ne concerne pas les autres enjeux (environnementaux, économiques, etc.). Elle se borne à identifier les zones de présence potentielle de ressources naturelles minérales à préserver.

E. Conan précise qu'à l'issue de ces travaux, il serait utile de disposer d'une carte des usages potentiels afin d'alimenter les scénarios d'approvisionnement du schéma. Elle sera cependant difficile à établir vu les échanges sur les usages potentiels.

Compte-tenu de l'enjeu de maillage de proximité dans l'approvisionnement en matériaux, issus des carrières et du recyclage, ces données permettraient d'identifier :

- les zones en déficit d'approvisionnement de proximité, pour certains usages,
- des grands ensembles fonctionnels articulés entre bassins de consommation / bassins de production.

Ces éléments seraient un socle technique au dialogue territorial que la DREAL souhaite engager (voir GT territoires/urbanisme).

E. Conan insiste sur l'importance du travail autour des usages car elle constitue par la suite la table de conversion entre les ressources naturelles et recyclées et les besoins.

E. Vanoudheusden détaille ensuite le contenu des tâches 2 à 5 du projet CAREP.

Concernant la tâche 5, à savoir les réflexions sur une méthodologie d'identification des gisements d'intérêts national et régional, l'UNICEM indique son intérêt pour la définition de gisements territoriaux, qui répondraient mieux aux contraintes locales. E. Conan répond qu'il semble possible d'intégrer les gisements manifestement d'intérêt territoriaux (voir échanges supra) dans les gisements d'intérêts régionaux. D. Delorme précise que le ministère ne semble pas favorable à cela. E. Conan indique qu'il lui semble surtout que le ministère ne souhaite pas que tout soit classé en intérêt régional, sans réelle réflexion prospective par les partenaires. E. Conan précise de plus que l'échelle territoire ainsi proposée est en adéquation avec le souhait de la DREAL que les SCOT s'approprient l'importance d'un gisement quand son intérêt à moyen long terme a été identifié.

E. Conan reprecise qu'il est bien entendu que ce n'est pas parce qu'un gisement n'est pas identifié comme d'intérêt régional qu'il ne verra pas l'ouverture de carrières selon les besoins.

L'ensemble des participants est d'accord pour dire que les gisements de ressources naturelles minérales importants et à préserver doivent recevoir une attention particulière, au même titre que d'autres types de ressources naturelles (certaines forêts par exemple).

La prochaine réunion du GT est fixée le jeudi 9 mars 2017, à Bellegarde-en-Forez. Elle s'organisera en 1/2j de réunion le matin, puis 1/2j de visite du site l'après-midi.

Action	Responsable	Délai
--------	-------------	-------

Proposition d'une liste des usages/substances Proposition de regroupement des substances /litho appliqué à la région.	UNICEM + travaux nationaux	2 à 3 semaines
Proposition de cartes de ressources selon différents niveaux de détails sur la liste des substances	BRGM	A envoyer avant la réunion du 9 mars
Quantifier et qualifier les carrières présentes dans les différents niveaux de substances retenues	BRGM	A envoyer avant la réunion du 9 mars